

Compétence similaire
 Compétence complémentaire
 Compétence isolée

TABLEAU COMPARATIF DES COMPETENCES

CC Pays de l'Huisne Sarthoise / CC Val de Bray

CC Val de Bray	CC Pays de l'Huisne Sarthoise
<p><i>Aménagement de l'espace</i></p> <p>élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).</p> <p>Dans le cadre de l'inscription au schéma départemental, relève de la compétence communautaire la mise en place des plans cadastraux numérisés gérés par un système d'information géographique.</p>	<p><i>Aménagement de l'espace</i></p> <p>schéma de cohérence territoriale Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale charte de territoire du Pays maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de systèmes d'informations géographiques sur les communes membres</p>
<p><i>Développement économique</i></p> <p>a) Les Zones d'activités économiques créer, aménager, entretenir et gérer des zones d'activités (Z.A) industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire.</p> <p>. les zones existantes au moment de l'approbation des présents statuts et ci-après listées : la ZA du Plessis sur la commune de Lamnay, la ZA et la ZC du Bray sur la commune de Vibraye</p> <p>. les zones nouvelles réalisées après le 18 août 2006, lorsque le coût prévisionnel d'investissement public, limité à l'achat des terrains et aux travaux de VRD, est :</p> <ul style="list-style-type: none"> de 60 000 euros minimum pour les communes ayant une population inférieure ou égale à 300 habitants/de 120 000 euros minimum pour les communes ayant une population comprise entre 301 et 1000 habitants./de 180 000 euros minimum pour les communes ayant une population comprise entre 1001 et 1500 habitants./de 240 000 euros minimum pour les communes ayant une population supérieure à 1 500 habitants. 	<p><i>Action de développement économique intéressant la communauté :</i></p> <p>création, aménagement, entretien et gestion du parc d'activités départemental du Pays de l'Huisne sarthoise et de la zone artisanale du Luart création, aménagement, entretien des nouvelles zones d'activités industrielles sur la RN 23, la route de Mamers, et toute sortie autoroutière, à l'exception des communes de La Ferté, Cherré, Le Luart création, aménagement, entretien des nouvelles zones d'activités artisanales d'une superficie de plus d'un hectare à l'exception des communes de La Ferté, Cherré, Le Luart création, aménagement, entretien des nouvelles zones d'activités commerciales à l'exception des zones commerciales pour la Ferté Bernard</p> <p>la communauté de communes aura la faculté de réaliser les travaux d'aménagement de voirie(s) connexe(s) à la création et à la réalisation des zones d'activité économique d'intérêt communautaire, situés hors du périmètre des zones</p>

<p><i>b) Les actions de développement économique</i></p> <p>La création, l'aménagement et la gestion de tout bâtiment à usage ou vocation économique (atelier ou usine relais, pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprises) implanté sur les zones d'activités économiques réalisées et gérées par la Communauté de Communes.</p> <p>La création, l'aménagement et la gestion de toute pépinière d'entreprises et tout incubateur d'entreprises, situés à l'extérieur des zones d'activités réalisées et gérées par la Communauté de Communes.</p> <p><i>c) Le développement de l'économie touristique, de loisirs</i></p> <p>La CDC contribue au développement de l'économie touristique, de loisirs. Ont en la matière, un caractère communautaire les sites et équipements touristiques, de loisirs, ouverts au public au moins 25 jours par an et gérés par des associations, ainsi que les structures d'organisations du tourisme et des loisirs de la CdC.</p> <p>La CdC aide au fonctionnement de l'Office de Tourisme.</p> <p>création gestion du camping situé sur la base de loisirs communautaire.</p> <p>Etude et réalisation d'un schéma coordonné des sentiers de randonnées sur le territoire de la CdC.</p>	<p>l'immobilier à vocation économique situé sur les espaces précités et l'immobilier dans le domaine agricole</p> <p>opération de restructuration du commerce et de l'artisanat (ORAC)</p>
<p><i>Protection et mise en valeur de l'environnement</i></p> <p>collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés par adhésion au Smirgeomes,</p> <p>mise en place et gestion d'un service d'assainissement non collectif : contrôle des systèmes d'assainissement autonome.</p>	<p><i>Protection et mise en valeur de l'environnement</i></p> <p>collecte et traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés</p> <p>mise en place du service public d'assainissement non collectif</p>
<p><i>Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire</i></p> <p>Relèvent de la compétence communautaire les voies communales classées et goudronnées, à l'exclusion de celles situées à l'intérieur des agglomérations, ou des hameaux, et des lotissements (zones délimitées par les panneaux réglementaires « entrée », « sortie » d'agglomération ou de hameau) dont la liste est jointe en annexe 1.</p>	<p><i>Politique du logement et du cadre de vie</i></p> <p>plan local de l'habitat, répartition des financements des prêts aidés permettant la création de logements sociaux locatifs, opération programmée d'amélioration de l'habitat</p>

<p>Sont exclus de la compétence communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> le balayage, le déneigement, le sablage, le salage par temps hivernal, la création d'aménagements paysagers, la plantation de végétaux et d'arbres sans lien fonctionnel avec la voirie, la création d'espaces de jeux et /ou de repos sans lien fonctionnel avec la voirie, les réseaux d'assainissement, d'eau, d'électricité, de télécommunication. 	
<p>Gestion, aménagement et animation de l'espace touristique communautaire situé à Lavaré</p> <p>La CdC assure l'aménagement et la gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ de la base de loisirs, ⇒ du parc résidentiel de loisirs. <p>La CdC assure l'animation de la base loisirs</p>	<p>Culture</p> <p>investissement et fonctionnement du centre culturel de la Laverie investissement et fonctionnement d'une résidence d'artistes à Prévelles</p>
<p>Action sociale</p> <p>Relèvent de la compétence communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La gestion du Jardin des Sens proposée aux enfants de 0 à 3 ans résidant sur le territoire (à l'exclusion des garderies périscolaires), ⇒ Le Relais Assistantes Maternelles, ⇒ L'adhésion à des dispositifs en faveur des personnes ayant une problématique liée à l'emploi, ⇒ L'adhésion au CLIC 	<p>Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles parents enfants</p> <p>Action en faveur de l'insertion sociale : soutien à la PAIO du Perche sarthois</p>
<p>Transport collectif des enfants</p> <p>Relève de la compétence communautaire le transport collectif des enfants domiciliés ou scolarisés sur le territoire et âgés de 16 ans au plus, si une des trois conditions suivantes est vérifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ le transport permet, dans le cadre d'activités scolaires ou tickets sports, la fréquentation et l'usage des équipements situés sur la base de loisirs communautaire à Lavaré, ⇒ le transport permet aux enfants de participer aux activités prévues dans le cadre du ticket sport. Il assure le trajet domicile/Vibraye ou domicile/base de loisirs, et retour. <p>le transport permet aux enfants d'assister aux concerts organisés à l'initiative de l'EMI (Ecole de Musique Intercommunale) sur le territoire, dans le cadre scolaire</p>	<p>Service privé de transport routier non urbain</p> <p>Organisation de transports pour les écoles maternelles et primaires et pour l'IME du Luart, selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans la limite de 10 transports par année scolaire vers les salles de sports communautaires du Luart et de Tuffé ; - trois transports par année scolaire vers le Centre Culturel de la Laverie ; - un transport par période scolaire de trois années vers la résidence d'artistes de Prévelles <p>Services occasionnels de transport public routier de personnes</p> <p>dans la limite de deux sorties pédagogiques par année scolaire au Centre d'Interprétation et d'Architecture du Patrimoine du Perche Sarthois situé à Saint Calais, pour les écoles maternelles et primaires et pour l'IME du Luart</p>

<p><i>Développement de la formation musicale</i> développement de la formation musicale sur le territoire par l'investissement et le fonctionnement relatifs à une école de musique dont le siège sera sur la CdC.</p>	<p>Projets d'intérêt communautaire concourant à l'amélioration de la sécurité civile publique sous réserve des effets de la loi du 3 mai 1996, relative aux services d'incendie et de secours</p>
<p><i>Gestion d'une aire d'accueil destinée aux gens du voyage</i> création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage.</p>	<p>Accueil des gens du voyage, conformément au schéma départemental</p>
<p>Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au 1 de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales</p>	<p>Réseaux et services locaux de communications électroniques : établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément au I de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales</p>
	<p>Fourrière animale</p>
	<p>Sentiers de randonnée - Aménagement, entretien et balisage des sentiers de randonnées définis par la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour figurer dans le guide de randonnées du Pays du Perche Sarthois.</p>
	<p>Nouvelles technologies de l'information et de la communication exploitation et gestion des espaces publics multimédias de la Ferté Bernard et de Tuffé</p>
	<p>Equipements sportifs construction , entretien et fonctionnement des salles de sports du Luart et de Tuffé</p>